

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### 80 ANS DE LA LIBÉRATION

*Lancement de la campagne de labellisation des projets*

Laon, le 15/12/2023

Le pays commémorera en 2024 le **80<sup>e</sup> anniversaire de la Libération de la France**. Une commémoration qui, selon la volonté du président de la République, constituera un temps fort pour l'ensemble de la Nation, et par la même occasion pour le département de l'Aisne.

**Des projets portés entre autres par les collectivités territoriales ou les associations axonaises pourront faire l'objet d'une labellisation nationale « 80 ans de la Libération ».** Cette labellisation contribuera à la mise en valeur des initiatives et leur permettra de figurer dans le programme officiel national. Les projets déposés seront soumis à un comité départemental pour examen en vue de la labellisation. Ces projets devront s'inscrire dans l'un ou plusieurs des critères suivants :

- exactitude historique et inscription dans le cadre des actions de libération du territoire français depuis la libération de la Corse en septembre 1943 jusqu'à l'année 1945 ;
- diffusion de la connaissance historique ;
- hommage aux disparus, mise à l'honneur des survivants ;
- mobilisation de la jeunesse et action de transmission de la mémoire de la Libération ;
- célébration des valeurs de courage et d'engagement dans les actions liées à la Libération ;
- valorisation et enseignement auprès des jeunes générations des valeurs démocratiques défendues par les acteurs de la Libération (engagement civique et promotion des idéaux de la république) ;
- capacité à mobiliser un public nombreux et assurer une dimension populaire aux commémorations et/ou événements culturels et scientifiques ;
- mise en lumière des noms et destins individuels des héros, pouvant aboutir à une nomination de lieux publics ;
- valorisation du patrimoine local, impact local de l'événement ou de la manifestation ;
- dimension internationale ou européenne forte.

Afin de pouvoir identifier et recenser le plus grand nombre de ces initiatives sur le département de l'Aisne, les porteurs de projets sont invités à se faire connaître auprès du service départemental de l'Office national des combattants et des victimes de guerre de l'Aisne ([sd02@onacvg.fr](mailto:sd02@onacvg.fr)).

Ceux souhaitant soumettre leurs initiatives à l'obtention du label devront transmettre à ce même service leur fiche projet par voie électronique au plus tard le **vendredi 12 janvier 2024**.

#### **Pôle départemental de la communication interministérielle**

Tél. : 03 23 21 82 15 - 06 07 98 05 83 - 06 85 47 34 69

Mél.: [pref-communication@aisne.gouv.fr](mailto:pref-communication@aisne.gouv.fr)

#### **Préfet de l'Aisne**

Les jours et heures d'accueil sont consultables sur le site internet

des services de l'État dans l'Aisne : [www.aisne.gouv.fr](http://www.aisne.gouv.fr).

2, rue Paul Doumer - CS 20656

02010 LAON Cedex